

Plan d'action pluriannuel pour une utilisation plus sûre d'Internet: prolongation jusqu'en 2004

2002/0071(COD) - 22/03/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger de deux ans le plan d'action communautaire pluriannuel visant à promouvoir une utilisation plus sûre d'internet. **CONTENU** : à la lumière des résultats de l'évaluation de la première phase, la Commission européenne propose de prolonger de deux ans le plan d'action existant pour une utilisation plus sûre d'internet (25 millions d'euros pour 4 ans de 1999 à 2002). Le budget proposé pour la seconde phase est de 13,3 millions d'euros sur deux ans (2003-2004). Pour tenir compte de l'expérience acquise et de l'incidence des nouvelles technologies, un certain nombre de mesures sont envisagées: - le champ d'application du plan d'action sera étendu pour couvrir le contenu mobile et à large bande (vidéo), les salons de bavardage et les services de messagerie internet, les jeux en ligne, etc; - la protection de l'enfance sera renforcée pour couvrir d'autres types de contenus illicites et préjudiciables (racisme, violence, etc.), et sensibiliser aux questions concernant la protection des consommateurs, la protection des données/de la vie privée, ainsi que la sécurité des données et des réseaux; - on encouragera une participation plus active de l'industrie du contenu et des médias et on développera la collaboration avec les organismes soutenus par l'État actifs dans ce domaine; - on évoluera vers un ou des réseaux intégrés avec mécanismes internes de sensibilisation et de diffusion et un ou des points d'accès centraux, combinés à des centres nationaux formant un Forum pour un internet plus sûr associé à une table ronde internationale; - le développement du travail en réseau entre les participants aux projets des différentes lignes d'action sera encouragé notamment dans les domaines des lignes directes, de la classification des contenus, de l'autoréglementation et de la sensibilisation; - des mesures seront prises pour associer les pays candidats à l'adhésion aux activités en cours, leur faire partager expérience et savoir-faire, intensifier les échanges et favoriser la collaboration avec les activités similaires menées dans des pays tiers et des organisations internationales.